

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUVELLEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquiescer cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquiescer cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 avril 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémy Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Éric Doyon	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

045-04-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 avril 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec les représentants de la Corporation du Mont-Vidéo.
8. Administration.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
 - 10.1 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapports annuel 2012-2013 :
 - 10.1.1 Comité de relance du Secteur des Coteaux.
 - 10.1.2 Comité de relance de Barraute.
 - 10.1.3 Comité de relance de Launay – Guyenne.
 - 10.1.4 Rapport final de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Municipalité de La Corne – Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.
 - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Rapport d'activités – Année 3.
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Plan de développement de la zone agricole – Suivi.
 - 13.2 Ministère des Transports – Travaux d'entretien des cours d'eau.
 - 13.3 Plan de développement touristique – Renouvellement.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi :
 - 14.2.1 Comité Consultatif.
 - 14.2.2 Rencontre.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
 - 16.2 Élection du préfet au suffrage universel.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :

18. Informations :
- 18.1 Invitations :
- 18.1.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
- 18.1.2 Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- 18.2 Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- 18.3 Communiqué de presse :
- La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- 18.4 Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

046-04-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 AVRIL 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 avril 2013 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2013-03-18	M. François Gendron Député d'Abitibi-Ouest	Résolution # 040-03-2013 Commission de protection du territoire agricole – Traitement des dossiers – Délais de réponse.
2013-03-25	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolution # 013-02-2013 Services de la Sûreté du Québec – Opposition à l'augmentation des coûts.

Commissaire au lobbyisme du Québec :

Nous sommes informés qu'en janvier 2012, le Groupe Dessau Inc. s'était inscrit au registre des lobbyistes concernant l'obtention de contrats et avait indiqué qu'il comptait communiquer avec la MRC. La conservatrice du registre des lobbyistes avait alors exigé du Groupe Dessau une description plus précise de l'objet des activités de lobbyisme en lien avec ce mandat à laquelle il n'a pas répondu. En conséquence, le Groupe Dessau ne peut faire d'activités de lobbyisme auprès de la MRC.

Municipalité de Preissac :

Par sa résolution numéro 38-02-2013, la municipalité de Preissac nous informe qu'elle souhaite se dissocier de la convention d'aménagement forestier (CvAF) et du projet de forêt de proximité de la MRC d'Abitibi.

Les Fêtes du 100^{ième} d'Amos :

Suite à l'activité de lancement officiel de la campagne de financement des Fêtes du 100^{ième} d'Amos, nous avons reçu un autocollant à apposer afin de s'afficher comme membre officiel de l'équipe du 100^{ième}.

INVITATIONS :

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Lancement du Programme de soutien au drainage des terres	12 avril 2013 à 10h30 CLD Abitibi-Ouest La Sarre
Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue Journée de réflexion sur l'habitation M René Martineau, préfet suppléant.	21 mai 2013 Hôtel des Eskers, Amos

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA CORPORATION DU MONT-VIDÉO :

Monsieur Maxime Legros, directeur général de la Corporation du Mont-Vidéo, présente aux maires un micro bilan de la saison 2012-2013 pour l'organisme, lequel fait état de chiffres comparatifs des saisons 2004-2005 à 2012-2013 pour :

- Le nombre de jours/ski;
- Le nombre de billets journaliers.
- Le nombre d'abonnements de saison vendu;
- Les revenus d'abonnements;
- La performance en restauration.

De plus, Monsieur Legros informe les maires que l'acquisition d'une rétrocaveuse et d'une dameuse de travail ont été acquises en 2012.

Les défis et objectifs fixés pour 2013 sont :

- De donner de la formation au personnel pour les opérations;
- De poursuivre le redressement amorcé en comptabilité;
- D'agrandir le camping;
- De rendre le champ d'épuration conforme aux exigences de la municipalité de Barraute;
- De se doter d'un plan directeur pour le développement résidentiel et locatif;
- De s'associer des partenaires financiers.

En conclusion, Monsieur Legros affirme que le travail de restructuration de la Corporation du Mont-Vidéo a porté ses fruits et que l'avenir semble assuré.

047-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

048-04-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE BARRAUTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2012-2013 du Comité de relance et de diversification de Barraute.

ADOPTÉE

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DE LAUNAY / GUYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012-2013 :

Le Comité de relance et de diversification de Launay / Guyenne n'a pas encore transmis à la MRC son rapport d'activités 2012-2013. Ce sujet est donc reporté à une rencontre ultérieure.

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors d'une rencontre ultérieure, le rapport d'activités final de la MRC d'Abitibi pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté sera présenté à l'Assemblée Générale des maires pour adoption et transmission au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

049-04-2013

DEMANDE D'UNE VOIE D'ÉVITEMENT SUR LA ROUTE 111 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU LITHIUM À LA CORNE:

ATTENDU que depuis l'arrivée de la minière Québec Lithium sur le territoire de la municipalité de La Corne, plus de cent personnes travaillent sur une base régulière pour celle-ci, en plus d'un grand nombre de travailleurs de la construction, d'arpenteurs et autres compagnies nécessaires au démarrage d'une minière;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes empruntent la Route du Lithium qui débouche sur la Route 111 pour se rendre sur les lieux de leur travail;

ATTENDU que l'intersection de la Route du Lithium se trouve dans une courbe de la Route 111 et que les arrêts fréquents des véhicules pour emprunter ladite Route du Lithium causent des situations dangereuses pour les utilisateurs de la Route 111;

ATTENDU que la municipalité de La Corne considère qu'il serait opportun de procéder à l'installation d'une voie d'évitement dans ce secteur afin de le rendre sécuritaire pour les usagers de ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de La Corne dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour qu'il installe une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium.

ADOPTÉE

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DEMANDE DE LA TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI :

Lors de la rencontre de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi tenue le 27 mars dernier, il a été demandé à Monsieur Michel Roy, directeur général, d'inscrire le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à l'ordre du jour de la rencontre de ce soir afin de vérifier, à nouveau, l'intérêt des municipalités à adhérer à ce programme.

Les maires émettent donc leurs opinions ainsi que leurs inquiétudes à l'égard de ce programme de subvention d'autant plus que dans la résolution type fournie par le Ministère des Transports il est précisé que :

« La présentation, par la MRC d'Abitibi, d'une demande d'aide financière confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ».

Suite aux discussions, il est donc convenu de demander à la Table des directeurs généraux d'inventorier et de prioriser les routes qui pourraient faire l'objet d'une demande d'adhésion audit programme par la MRC.

Suite aux recommandations de la Table des directeurs généraux, l'Assemblée Générale des maires prendra position.

050-04-2013

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 3 – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités pour l'année 3 en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE

051-04-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – MONTAGE FINANCIER PAR LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'a pas retenu la demande d'aide financière de la MRC d'Abitibi pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le MAPAQ ne prévoit pas, à court terme, une enveloppe budgétaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA à l'exception d'un soutien technique et participatif au comité de concertation;

CONSIDÉRANT qu'un dîner-conférence a été organisé le 12 mars 2013, sous le thème « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : un outil de planification personnalisé et de concertation pour dégager le plein potentiel agricole d'un territoire »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre d'échange du 12 mars 2013 avec le MAPAQ, l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi a demandé au Comité Consultatif Agricole (CCA) de la MRC d'analyser et de lui faire des recommandations sur les points suivants :

1. Serait-il opportun et utile d'élaborer maintenant un PDZA pour la MRC d'Abitibi?
2. Si oui, qui piloterait le dossier : la MRC ou le CLD Abitibi?
3. Où trouver le financement pour l'élaboration d'un PDZA?

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) constitue l'organisme le plus approprié pour piloter le dossier puisque :

- Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se concentrera principalement sur des aspects économiques puisque le volet social et occupation du territoire a été traité via le schéma d'aménagement et la demande à portée collective (article 59 LPTAA);
- Le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) a pour mission d'influencer, de stimuler et de soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de demander au Centre Local de Développement Abitibi (CLD) d'élaborer et de présenter à l'Assemblée Générale des maires du 8 mai 2013, un montage financier en vue d'élaborer un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

052-04-2013

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU :

ATTENDU que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans 25 cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

ATTENDU que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 20 septembre de chacune des années;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'entretien dans des cours d'eau intermittents;

ATTENDU que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que « Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent »;

ATTENDU que le projet d'entretien des 25 cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi, révisée et adoptée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC »;

ATTENDU que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien des 25 cours d'eau intermittents mentionnés dans le document « Demande d'autorisation – Dossier # 40370 (9108) – Été 2013 » du Ministère des Transports et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUELEMENT :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, avise les membres de l'Assemblée Générale que le Centre Local de Développement Abitibi déposera, lors de la prochaine Assemblée Générale des maires, un projet de renouvellement du Plan de développement touristique.

Les maires sont donc invités à inscrire à leur agenda que le projet de renouvellement du Plan de développement touristique sera présenté le 22 mai prochain en soirée lors du lancement du guide touristique de la MRC d'Abitibi. Un communiqué à cet effet, suivra dans les prochains jours et les élus municipaux, les officiers municipaux et les propriétaires et gestionnaires des attraits touristiques seront invités.

052.1-04-2013

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – COMITÉ CONSULTATIF :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'un Comité Consultatif pour la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi soit mis sur pied et que toutes les municipalités membres de la CvAF de la MRC en fasse partie.

ADOPTÉE

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D'ABITIBI – RENCONTRE :

Une rencontre des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi se tiendra le 11 avril 2013 à compter de 19h30 à l'Hôtel des Eskers. Les principaux sujets traités seront :

- Présentation des irritants et des réponses des quatre (4) municipalités ayant manifesté leur intention de se retirer de la CvAF de la MRC d'Abitibi;
- Poursuite ou non des activités forestières jusqu'en 2015.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires que le Ministère des Ressources Naturelles nous a fait parvenir une lettre le 12 mars dernier nous informant que la MRC de Témiscamingue, la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que la ville de Rouyn-Noranda ont signifié leur intérêt à signer l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère souhaite donc connaître l'intention de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Roy donne quelques précisions sur les impacts pour la MRC d'acquérir cette délégation et répond aux questions des maires.

Suite aux discussions, il est convenu que chaque maire informe son Conseil Municipal quant aux avantages et inconvénients d'acquérir cette délégation de compétence et ce sujet reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 8 mai prochain.

053-04-2013

ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL :

CONSIDÉRANT la demande des membres du Conseil Municipal de la ville d'Amos à l'effet que la MRC d'Abitibi entreprenne la procédure d'élection du préfet au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que cette procédure nécessite, l'adoption par la MRC d'Abitibi, d'un règlement en conformité avec l'article 210.29.1 du Code Municipal, lequel doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mai de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale dans toutes les municipalités (2013);

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette procédure dans les délais impartis par la Loi, il serait nécessaire de fixer, dès maintenant, une date pour la tenue d'une Assemblée Générale des maires spéciale pour adopter un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin

D'entamer, dès maintenant, la procédure nécessaire à l'élection d'un préfet au suffrage universel.

REJETÉE PUISQUE NON APPUYÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

M. Émile Bourassa – 48 ans, conseiller municipal de Champneuf :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, porte à l'attention des maires que Monsieur Émile Bourassa, conseiller municipal à Champneuf, occupe ce poste depuis 48 ans sans interruption.

Il est convenu d'adresser une lettre de félicitations à Monsieur Bourassa pour toutes ses années d'implication au sein de la municipalité de Champneuf.

Publications :

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, fait part aux maires de deux articles parus dans différentes publications :

- Éthanol : Québec un leader mondial? – Le Coopérateur Agricole, Avril 2013;
- The new oil landscape – The fracking frenzy in North Dakota has boosted the U.S. fuel supply – but at what Cost? – National Geographic, march 2013.

Copies de ces articles seront transmis aux maires avec le procès-verbal de la présente rencontre..

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Invitations :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Rendez-vous du président.
 - Royal Nickel – Séances d'information publiques.
- Solidarité Rurale – Politique Nationale de la Ruralité – Orientation.
- Communiqué de presse :
 - La Motte et La Morandière – En lice pour les prix « Ovation Municipale » de l'UMQ.
 - Le Globe and Mail fait une place à M. Chérubin.
- Représentations du préfet du 14 mars au 10 avril 2013.

054-04-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.